

Yann Bisiou
Maître de conférences
en droit privé et sciences criminelles

Conseils de Méthodologie

Ces conseils de méthodologie doivent vous permettre de rendre compte clairement de vos connaissances. Ils ne sont pas impératifs, chaque enseignant à ses propres exigences et chaque étudiant sa propre approche. Ils constituent néanmoins un guide pour vous assister dans votre travail.

Durant vos études vous rencontrerez quatre grands types d'exercices : la dissertation juridique, le cas pratique, la note de synthèse et le commentaire d'arrêt. Vous trouverez dans ces pages des conseils pour bien aborder ces exercices.

I. La dissertation juridique

C'est l'exercice que vous connaissez le mieux. Durant vos études secondaires vous l'avez déjà pratiqué en français ou en philosophie. C'est aussi une exigence élémentaire dans la perspective de votre vie professionnelle. Vous aurez à communiquer par écrit avec votre employeur ou vos clients et la dissertation vous y prépare.

Conseils généraux

La dissertation juridique est soumise aux mêmes règles que la dissertation de français ou de philosophie, avec des aménagements liés aux besoins du discours juridique. Quelques conseils généraux tout d'abord.

1° Lisez bien le sujet. Il faut commencer par définir avec précision le thème abordé. Attention à adapter vos connaissances au thème exact de la dissertation et non réciter le cours tel quel. Si l'on vous interroge sur la Loi, demandez vous dans quel sens le mot est utilisé afin de savoir s'il faut parler de la loi au sens strict (acte du Parlement) ou de la loi au sens large (tout texte juridique).

2° Dressez un inventaire sommaire de vos connaissances sur le sujet ; il vous aidera à concevoir votre plan.

3° Pensez que dans un cadre professionnel on vous lira rarement par plaisir, plus souvent par nécessité ! Vous n'écrivez pas un roman policier, plutôt une tragédie grecque. Il faut dès les premières lignes que votre lecteur sache de quoi vous allez parler, quel problème vous allez traiter, quelle solution vous allez proposer. Vos développements confirmeront et justifieront ensuite cette affirmation initiale.

4° Exprimez vous simplement. Pas d'effets de style, des phrases courtes (sujet/ verbe/ complément). Chaque phrase doit être la conséquence logique de l'idée affirmée par la phrase précédente. Ne sautez pas d'une idée à l'autre. On conseille souvent de dire trois fois les choses : « dites que vous allez les dire, dites les, dites que vous les avez dites ». Prenez soin de faire des introductions et des transitions (une phrase suffit) pour annoncer les changements d'idées dans votre raisonnement.

5° Prenez le temps de la relecture.

Le Plan

C'est l'essentiel du travail de dissertation. Il y a deux plans principaux, le plan en trois parties (thèses, antithèse, synthèse) et le plan en deux parties. Le plan en trois parties est le plan du doute, du questionnement. S'il permet d'envisager tous les possibles, il ne dégage pas une solution définitive. Le juriste lui préfère le plan en deux parties qui affirme une solution. Il se décompose ainsi :

Introduction

I/ Titre

A) sous-titre

B) sous-titre

II/ Titre

A) sous-titre

B) sous-titre

L'essentiel de l'argumentation doit figurer dans le I/B) et le II/A). Le I/A) prépare les arguments essentiels, le II/B) en tire les conséquences. Présentez d'abord les arguments que vous souhaitez contester (I/B)) et finissez par les arguments que vous souhaitez privilégier (II/A))

Pour construire un plan en deux parties déterminez d'abord la problématique (*quelle est la question centrale posée par le sujet ?*) et le point de vue que vous entendez défendre (*quelle est la réponse que je veux apporter ?*). Votre plan s'organisera autour de cette idée-force. Votre introduction devra affirmer cette idée et annoncer les arguments qui vous permettent de l'expliquer. À la fin de l'introduction vous annoncerez les titres de vos deux parties.

Il n'est pas nécessaire de rédiger une conclusion pour la simple et bonne raison que votre plan étant construit autour d'une affirmation, la conclusion est connue dès le début de l'introduction. Inutile donc de répéter votre pensée ou de la résumer. En revanche vous pouvez souhaiter

« ouvrir » votre propos, c'est-à-dire annoncer un questionnement qui ne relève pas directement du sujet mais qui naît de vos réflexions sur le sujet. À titre d'exemple, si vous dissertez sur l'intérêt respectif de la loi et du règlement, vous souhaitez peut-être poser la question de l'affaiblissement de la légalité par la multiplication de textes mal conçus. Cette question qui ne relève pas du sujet posé trouvera sa place en conclusion pour annoncer un autre débat, celui de la pratique législative contemporaine.

S'il n'est pas indispensable d'avoir une conclusion, votre plan doit impérativement comporter des titres. Les titres résument votre pensée et permettent à votre lecteur de connaître par avance le sens des développements. Ils facilitent la lecture et favorisent la compréhension de votre raisonnement.

Pour vous aider dans la construction du plan et le choix des titres, il y a quelques plans types qui permettent de présenter clairement une idée. En voici quelques exemples :

Le plan historique (avant une date, après cette date), le plan de mise en œuvre (théorie, pratique), le plan nuancé (principe, exception ou situation générale, situation particulière), le plan comparatif (ressemblance, différence).

Ce qu'il ne faut pas faire / ce qu'il faut faire

1° Lorsque le sujet comporte deux éléments il ne faut pas traiter ceux-ci dans deux parties distinctes (I/ Premier élément – II/ second élément) mais il faut discuter ces deux éléments ensembles tout au long de la rédaction.

2° Lorsque vous annoncez un questionnement il ne faut pas aborder un autre thème. Il faut répondre à ce questionnement. Si votre propos s'en éloigne alors reprenez votre plan pour l'adapter.

3° Il ne faut pas avoir l'esprit d'escalier dans votre raisonnement et il faut traiter de façon logique et progressive tous les aspects de la question posée. Vos deux parties doivent correspondre à deux questions bien distinctes ou deux aspects bien distincts d'une même question. Il ne doit pas y avoir de répétition ni de redites.

4° Il ne faut pas que vos parties soient trop déséquilibrées. Il faut que l'ampleur des développements soit à peu près la même dans chaque partie.

Un exemple de plan

Voici un exemple de la façon de constituer un plan à partir d'un sujet proposé au concours de l'école de la magistrature : *Art et Liberté*. La question posée oblige à comparer les deux notions. On ne doit donc pas traiter l'une puis l'autre. On commencera par s'interroger sur l'influence respective de ces deux notions (en quoi l'art favorise ou limite la liberté, en quoi la liberté peut interférer sur l'expression artistique). On pourra alors considérer que l'art permet à l'individu de s'émanciper et d'être libre (François Villon et la Ballade des pendus). On pourra aussi penser à la

censure et aux restrictions que l'ordre public et la morale imposent à certaines formes d'expression artistique (Baudelaire et les fleurs du mal par exemple). On proposera alors le plan suivant :

I/ Créer pour être Libre

II/ Être libre de créer

II. La note de synthèse

Là encore, cet exercice correspond à un besoin essentiel de votre vie professionnelle future. Il s'agit de rendre compte en quelques paragraphes et de façon objective, d'un ensemble de documents portant sur un thème commun. Imaginez que votre employeur envisage de développer une nouvelle activité. Plusieurs revues professionnelles évoquent ce nouveau marché, des lois et décrets encadrent cette activité, la cour de cassation a déjà eu l'occasion de préciser ces textes, une étude de marché a été réalisée, des entretiens ont été passés... Il vous revient d'analyser tous ces documents et d'en tirer une synthèse qui permette à votre employeur de prendre rapidement une décision en toute connaissance de cause.

La note de synthèse est donc d'abord un résumé de différents documents. Il faut dégager les idées clefs de chacun des textes pour ensuite en sortir une problématique commune. Commencez par une première lecture rapide de tous les documents pour avoir une vision d'ensemble du problème et dégager cette problématique. Il vous faut ensuite, au-delà du résumé, recomposer toutes ces informations autour d'un plan qui mette en valeur les notions clefs des documents. La rédaction vous permettra de présenter les différentes informations contenues dans les documents autour de la problématique que vous avez posée. Votre travail final doit être « neutre » et être le reflet des documents analysés. Vous devez citer tous ces documents et vous ne devez pas ajouter d'appréciation personnelle.

III. Le cas pratique

Là encore l'exercice correspond à une réalité professionnelle. Face à un événement vous devez identifier le problème juridique posé et en déduire les conséquences tant en droit qu'en fait pour les personnes concernées. La méthodologie du cas pratique est relativement simple, pas de plan, les questions sont traitées dans l'ordre à la suite les unes des autres.

Il y a deux sortes de cas pratiques, le cas pratique « fermé » et le cas pratique « ouvert ». Dans le premier, l'énoncé décrit une situation de fait (*Ginette glisse sur une peau de banane que Robert a jeté derrière lui...*) et pose une ou plusieurs questions. Chaque question correspond à un

problème de droit qu'il faut traiter. Contentez vous de reprendre le problème de droit posé dans chaque question pour y répondre. Dans le cas pratique « ouvert », le problème de droit n'est pas indiqué et c'est à vous de le trouver. Le premier travail consiste donc à qualifier la situation.

ATTENTION : la qualification est un travail préparatoire qui n'a pas à figurer sur votre copie. Il se fait au brouillon.

La qualification est l'opération qui permet de passer du fait au droit, d'une situation décrite dans un langage courant, à une série d'interrogations juridiques. Pour qualifier une situation de fait on part du cas général pour aller vers le cas particulier. Concrètement analysez la situation au regard de votre plan de cours en commençant par l'introduction. Pour reprendre l'exemple cité plus haut, commencez par vous demander si la question relève du droit privé ou du droit public, puis, s'agissant de droit privé, si le problème a une nature patrimoniale (dommages-intérêts) ou extra-patrimoniale (état des personnes), s'il s'agit d'un acte juridique (contrat) ou d'un fait juridique (responsabilité). Dans cet exemple, la question posée relève du droit privé et concerne manifestement un fait juridique (la responsabilité de Robert). Le problème de droit, sous forme de question, est donc de savoir si *Ginette peut engager la responsabilité de Robert pour obtenir l'indemnisation de son préjudice*. C'est cette question que vous devez poser et écrire, pas le raisonnement.

Une fois le problème de droit identifié il vous faut en expliquer la solution. Là encore, partez du général (le principe) pour descendre vers le particulier (les exceptions et « exceptions à l'exception » éventuellement applicables). Votre rédaction doit respecter les principes suivants :

1° expliquez toutes les règles de droit qui permettent d'aboutir à la solution et seulement celles-là. Inutile de parler du droit public dans l'exemple cité plus haut ; En revanche vous pourriez éventuellement dire qu'il s'agit d'une question de droit privé (mais est-ce bien utile lorsque votre cours est consacré au droit privé ?).

2° Appliquez ces règles juridiques à l'histoire racontée dans le cas pratique. Pour reprendre notre exemple, lorsque vous aurez expliqué que l'auteur d'un dommage doit réparer le préjudice subi par la victime (affirmation de la règle de droit) n'oubliez pas de préciser les conséquences de cette règle dans le cas pratique (Robert devra donc, en principe, indemniser Ginette).

3° Affirmez toutes les notions dont la réponse est évidente, expliquez et développez les questions dont la réponse soulève un débat. Toujours dans notre exemple, si vous souhaitez dire qu'il s'agit d'un problème de droit privé, il suffit de l'affirmer ; de même pour la responsabilité parce que c'est une évidence. Vous écrirez : « *L'accident dont Ginette a été victime soulève un problème de droit privé classique, celui de la responsabilité délictuelle* »... En revanche on peut s'interroger pour savoir s'il s'agit d'une responsabilité du fait personnel (l'acte de Robert) ou du fait des choses (puisque c'est un objet jeté par Robert qui est à l'origine du dommage). Il vous faudra donc expliquer quel type de responsabilité est en jeu. Rappelez alors le principe puis les exceptions. Vous pourrez ainsi écrire : « *L'article 1382 du code civil pose le principe général de la*

responsabilité du fait personnel. Cette responsabilité est fondée sur la faute. La victime doit alors prouver une faute de l'auteur du dommage pour être indemnisée. En l'espèce, Ginette devrait prouver la faute de Robert. Toutefois, dans certains cas particuliers, la responsabilité a un caractère plus automatique et la faute n'a pas à être prouvée. C'est le cas, notamment, lorsque le dommage est lié à l'usage d'une chose. Or ici c'est bien une chose, la peau de banane, qui est à l'origine du dommage. Donc c'est la responsabilité du fait des choses que l'on doit mettre en œuvre dans cette affaire »...

4° N'oubliez pas de conclure chaque question par la solution du problème de fait. Il ne suffit pas de dire quelle règle appliquer, il faut finir de répondre à la question posée en précisant ce qui va advenir dans l'exemple proposé par le cas pratique, ici : « *Ginette obtiendra donc une compensation de l'intégralité de son préjudice* ».

IV Le commentaire d'arrêt

Le commentaire d'arrêt doit vous permettre d'expliquer l'interprétation d'un point de droit par la jurisprudence. Il se construit en deux temps : l'analyse de l'arrêt sous forme de fiche de jurisprudence et le commentaire proprement dit.

La fiche de jurisprudence

C'est un préalable indispensable qu'il vous faut faire au brouillon. Cette fiche va vous permettre d'analyser l'arrêt. Chaque enseignant a son « modèle » de fiche, l'essentiel est de mettre en valeur à la fois les aspects factuels et juridiques de la décision et d'identifier le problème de droit. Voici le modèle que je vous invite à suivre :

En-tête : mentionner la référence de l'arrêt (ex. : C. cass., 1^{ère} ch. Civ. 1^{er} janv. 2005, SA X c./ SA Z pour Cour de cassation, première chambre civile, décision du premier janvier 2005, demandeur Société Anonyme X contre défendeur Société anonyme Z) et mentionner la nature de la décision (cassation, rejet, cassation sans renvoi).

Les faits : résumez en une phrase les faits pertinents, c'est-à-dire les faits qui sont utiles à la compréhension du problème de droit. Ces faits doivent se présenter dans l'ordre chronologique et s'arrêtent avec la saisine du juge de première instance.

La procédure : il vous faut retrouver dans l'arrêt les éléments de procédure et les replacer dans l'ordre du procès. Lisez bien l'arrêt. Si la Cour de cassation précise que l'arrêt de la Cour d'appel est « confirmatif » ou « infirmatif », vous pouvez en déduire la solution donnée par le juge de première instance. Certains enseignants souhaitent que vous détailliez tous les éléments de la procédure en précisant « inconnu » lorsque certaines précisions manquent dans l'arrêt. Je ne partage pas cette exigence et j'estime inutile d'expliquer « qu'à une date inconnue, un tribunal inconnu rend une décision inconnue »...

Présentez dans l'arrêt tous les éléments de procédure que vous identifiez et seulement ces éléments de la façon suivante :

M. A assigne M. B afin de [motif de l'action en justice]. Le tribunal de X saisit du litige rend un jugement le [date] qui [décision du juge de première instance]. Le sieur [partie perdante qui interjette appel] interjette appel de cette décision. La Cour d'appel de X le [date] confirme/infirme la décision des premiers juges. Le sieur [A ou B] forme un pourvoi en cassation.

L'étude de la procédure doit également vous permettre de comprendre où se trouvent dans l'arrêt les arguments des juges du fonds, ceux du pourvoi et ceux de la cour de cassation. Très souvent, les étudiants confondent en effet la solution de la cour de cassation et celle de la cour d'appel attribuant à la première l'analyse de la seconde.

Le moyen du pourvoi : Ce sont les arguments avancés par la partie qui forme le pourvoi. On le mentionne surtout dans les arrêts de rejet pour montrer les arguments que la Cour de cassation n'a pas retenus.

La décision de la cour de cassation : c'est la solution de droit retenue par la haute juridiction. Elle se présente sous la forme d'une règle générale applicable au-delà du cas particulier de l'arrêt analysé.

Le problème de droit : c'est la question juridique soumise à la cour de cassation. Pour l'identifier il suffit de considérer que la décision de la cour de cassation est la réponse au problème de droit et rédiger la question à laquelle répond la Cour de cassation.

Le commentaire proprement dit

La fiche de jurisprudence vous permet de comprendre une décision de justice ; le commentaire permet de l'expliquer à votre lecteur. Il s'agit d'une sorte de dissertation autour de l'arrêt.

Pour commencer, vous allez utiliser la fiche de jurisprudence pour rédiger l'introduction. Commencez par rappeler quel est l'arrêt commenté, la nature de la solution et le problème général de droit qui est posé (application de la loi dans le temps, responsabilité, domaine de la loi et du règlement, etc...). L'introduction doit être rédigée ; ne reprenez pas les catégories de la fiche (faits, procédure, etc...) mais réécrivez-en le contenu afin que votre lecteur comprenne le contexte et l'enjeu de l'arrêt que vous allez commenter. Vous poserez alors le problème de droit avant de présenter la décision de la cour de cassation, sans la discuter. Au contraire, vous annoncerez la discussion qui fera l'objet de vos développements en présentant le titre des deux parties (les sous-parties sont annoncées dans l'introduction sommaire qui succède au titre du I/ et à celui du II/).

Deux plans sont possibles : le « *plan d'idées* » et le plan « *Sens, Valeur, Portée* ». Le plan d'idée est construit autour de l'interprétation du problème de droit par la cour de cassation. Il souligne les enjeux juridiques, les principes de droit et leur évolution. Vous suivrez donc les consignes données pour la dissertation en veillant toutefois à faire systématiquement référence à

l'arrêt que vous commentez. Si vous évoquer un principe juridique il faut en effet montrer en quoi ce principe est appliqué (ou écarté) par l'arrêt.

Le plan *Sens Valeur Portée* est le plus simple à élaborer ; je vous le conseille. Il se présente sous la forme suivante :

I/ Sens de l'arrêt

A) décision opposée à la cour de cassation (pourvoi si rejet, décision du juge du fond si cassation)

B) décision de la cour de cassation

II/ Valeur et portée

A) Valeur

B) Portée

Dans le *Sens*, vous allez expliquer le point de vue des protagonistes en finissant par celui de la Cour de cassation. Quelle est leur analyse du problème de droit, pourquoi celle-ci et pas celle-là, comment, sur quel fondement juridique, etc... Le principal écueil à éviter est de recopier ou réécrire l'arrêt. Expliquer l'arrêt c'est montrer pourquoi, comment un juge rend une décision et pas une autre.

Si vous prenez quelques distances avec l'arrêt posez-vous une question simple : pourquoi les uns et les autres ne sont pas d'accord sur la solution de droit ? Ils ont les mêmes règles sous les yeux, la même compétence et devraient donc aboutir à la même conclusion. S'ils ne le font pas c'est soit qu'ils n'appliquent pas la même règle, soit qu'ils ne font pas la même lecture de la même règle. Voilà ce qu'il vous faut expliquer. Pour y parvenir, vous devrez comparer l'interprétation donnée par la cour de cassation, les parties, les juges du fonds et ce que vous avez appris dans le cours sur ce sujet. Lorsque vous lisez l'attendu de principe de la cour de cassation posez-vous les questions « pourquoi cette solution ? quelle règle de droit est appliquée ? Qu'est-ce que j'ai appris dans le cours sur cette règle ? Est-ce que je retrouve ces notions dans l'arrêt ? ».

Dans la *Valeur*, vous allez apprécier cette solution en la comparant à vos connaissances du cours justement. Que savez-vous sur la question de droit posée ? comment se situe l'arrêt que vous commentez par rapport à ce que vous avez appris, etc. Enfin la *Portée* vous permet de critiquer l'arrêt d'en évaluer l'avenir, de préciser s'il s'agit d'un arrêt de principe ou d'espèce, si un revirement a eu lieu, s'il est envisageable et, finalement, si cet arrêt améliore l'efficacité du droit.